

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01

02 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux février le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 20 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Nathalie BARBIER, Michel BRASME, Marc BERNARD, Max VELIEN.

ABSENT EXCUSE : Lydie GRAMOND-GAY (donne pouvoir à Yves POTIER), Anne ADAMOWICZ (donne pouvoir à Corinne PELEGRY).

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA.

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité des présents.

1- Délibération SÉDI : Transfert de la compétence optionnelle relative aux installations et réseaux d'Eclairage Public du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SÉDI).

Choix du contrat de maintenance : participation financière de la commune au SÉDI en matière de maintenance éclairage public (MAXILUM ou BASILUM).

Lors du conseil municipal du 29 mars 2016, le conseil avait donné son accord pour la réalisation d'un diagnostic de notre réseau d'éclairage public par le syndicat d'électricité afin de décider d'un futur transfert de compétence. La société ING'EUROP a été mandatée par le SÉDI pour réaliser ce diagnostic qui comprenait un état des lieux opérationnel, une étude de réduction des consommations d'énergie, et proposait un schéma directeur détaillé de préconisations de travaux.

Bilan Commune de VEYSSILIEU :

7 coffrets éclairage public pour 47 points lumineux dont 17 luminaires fonctionnels/routiers et 30 luminaires résidentiels ou d'ambiance.

11 points lumineux vétustes (BF Ballon fluorescent) et 36 en bon état (SHP Sodium Haute Pression).

23 660 Kwh/an consommés, soit 3 199,00 euros TTC/an au prix de 14 cts d'euros/Kwh.

Investissement de mise en conformité : **3 200,00 euros TTC**. Absence de disjoncteurs différentiels (nouvelle norme 2007).

Mise en place d'horloges astronomiques sur trois postes non équipés, investissement : **750,00 euros TTC**.

Mise en place de variateurs de puissance et extinction (si volonté commune), investissement : **2000,00 euros TTC**.

Remplacement des luminaires énergivores (11 points), investissement : **6 500,00 euros TTC**.

Total investissement : **12 450,00 euros TTC** avec un temps de retour de **12 ans**.

La commune peut, par délibération, transférer la compétence éclairage public au SÉDI pour une durée de trois ans renouvelable à compter du **01 avril 2017**.

Le coût du transfert annuel « entretien et maintenance » dépend du choix du conseil municipal concernant le contrat de maintenance, qui peut être de deux types :

- Basilum : 6,30 euros par point lumineux soit $6,30 \times 47 = \mathbf{296,10 \text{ euros TTC}}$.

- Maxilum : 8,40 euros par point lumineux soit $8,40 \times 47 = \mathbf{394,80 \text{ euros TTC}}$.

Pour information, la commune a dépensé en entretien éclairage public **2 107,52 euros TTC** sur 2013, 2014, 2015, soit une moyenne de **702,50 euros TTC/an**.

Pour notre commune (inférieure à 2 000 habitants et indice de richesse supérieur à 21), les possibilités de travaux sont de **42 800,00 euros par an**, subventionnés à **80%** par le syndicat.

Nous avons, à ce jour, deux devis de travaux : **4 413,24 euros** pour changement de lampes et **4 368,00 euros** pour mise en place coupure éclairage public nocturne.

Au vu du bilan de notre diagnostic et après exposé des documents fournis par le syndicat d'électricité, Monsieur le Maire propose au conseil de transférer la compétence éclairage public au Syndicat des Énergies du Département de l'Isère pour une durée de trois ans à compter du 01 avril 2017.

Dans cette éventualité, une convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence sera signée avec le SÉDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2017/01/01 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de solliciter la prise d'effet du transférer de la compétence optionnelle éclairage public pour une durée de trois ans à compter du 01 avril 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SÉDI pour la mise à disposition des biens liés au transfert de la compétence éclairage public.

PREND acte du transfert dans la mesure où le SÉDI a pris une délibération concordante.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer pour le choix du contrat de maintenance concernant la participation financière de la commune au SEDI en matière de maintenance éclairage public (MAXILUM ou BASILUM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/01/02 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE d'attribuer chaque année un fond de concours au SÉDI en vue de participer au financement de maintenance éclairage public niveau 2 – MAXILUM sur le territoire communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement.

2- Délibérations projet école : estimation du coût prévisionnel, demandes de subventions et lancement de la consultation pour le marché de la maîtrise d'œuvre.

Le 10 novembre 2016, le conseil municipal a pris la décision de travailler sur le projet de réhabilitation présenté par le CAUE et de leur demander d'élaborer le cahier des charges pour l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre.

Ce projet comprend la construction d'un bâtiment neuf de 240 mètres carrés sur deux étages afin d'accueillir deux salles de classes et une salle de restauration, et la

rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment actuel de 100 mètres carrés pour la création d'une salle de motricité.

Jeudi 26 janvier 2017 à 09h00, s'est tenue une réunion en mairie où Monsieur Rémy GUYARD du CAUE et Madame Delphine BELLANGER de l'AGEDEN nous ont présenté le cahier des charges d'appel d'offre à maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire présente le document qui comprend une reprise du diagnostic initial ainsi qu'au paragraphe 6, la présentation du cadre de la mission. Monsieur le Maire présente, en document joint, le calendrier établi lors de la réunion pour le déroulé de la consultation. Monsieur le Maire demande au conseil de s'engager dans le lancement de ce projet d'un coût prévisionnel de 900 000 euros HT comprenant la maîtrise d'œuvre, la construction neuve, la rénovation, le système de chauffage (en partenariat avec l'AGEDEN), les VRD ainsi que les abords extérieurs et de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Une demande de subvention de 20 % du montant estimé a été déposée au titre de la DETR le 10 janvier 2017.

Une demande de subvention de 40 % déposée en 2015 pour un projet d'école neuve auprès du conseil départemental a pu être reportée, suite à notre demande, sur ce nouveau projet.

Une demande de subvention pour un pourcentage non encore déterminé a été déposée en novembre 2016 au titre du Contrat Ambition Région sur un montant de 233 000 euros pour les opérations de rénovation du bâtiment pour 150 000 euros, de la mise en place d'un réseau de chaleur pour 48 000 euros et l'achat du mobilier scolaire pour 35 000 euros.

Le coût restant, hors subventions, sera auto financé par la commune.

La commune s'engage à réaliser les travaux précités et à inscrire ce projet en dépenses d'investissement sur le budget 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/01/03 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE de s'engager dans le lancement de ce projet d'un coût prévisionnel de neuf cent mil euros HT (900 000 euros HT), de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, et à inscrire ce projet en dépenses d'investissement sur le budget primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre pour ce projet de réhabilitation du groupe scolaire (Conseil Départemental de l'Isère, État DETR, et autres).

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3- Délibération : règlement du cimetière revu pour intégrer le nouveau cimetière et tarif pour les concessions.

Monsieur le Maire propose de ne plus donner de concession dans l'ancien cimetière qui est entièrement utilisé sauf des emplacements difficiles d'accès pour les engins de travaux. Il présente le règlement comportant l'intégration du nouveau cimetière dont les concessions sont cédées dans la continuité, de gauche à droite, à partir du Carré 4. Monsieur le Maire propose la création d'un espace permettant la mise en terre d'urnes funéraires avec pierre tombale pour les personnes ne désirant pas utiliser le columbarium. Cet espace est proposé dans le carré 5 du nouveau cimetière. Monsieur le Maire propose des concessions de un mètre carré permettant la mise en terre de

caves urnes sur une surface de 0,80 x 0,80 et permettant un espace inter-tombe de 0,10 mètre en cas de pose d'une pierre tombale, soit une concession de 1m².

Les autres concessions restent de 1 mètre x 2 mètres soit 2 mètres carrés, ou 2 mètres x 2 mètres soit 4 mètres carrés.

Les concessions du cimetière communal sont de quinze ou trente ans. Le tarif pour une concession de quinze ans est de cinquante euros le m². Le tarif pour une concession de trente ans est de cinquante euros le m².

Monsieur le maire propose d'appliquer le tarif actuel pour les concessions de un mètre carré dans le carré 5. Les emplacements seront concédés dans l'ordre des demandes en partant du fond à gauche.

Les tarifs et les durées de concessions seront revus lors d'un prochain conseil.

Marc BERNARD demande s'il est possible de végétaliser le cimetière. Cela sera vu lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/01/04 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE le règlement intégrant le nouveau cimetière, la création d'un espace permettant la mise en terre d'urnes funéraires dans le carré 5, ainsi que la surface de ces concessions au tarif en vigueur.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

4- Demande de subvention de deux Maisons familiales rurales d'éducation (Mozas et Coublevie).

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention des Maisons Familiales Rurales de Mozas et de Coublevie pour des enfants de la commune scolarisés dans ces établissements.

Comme chaque année Monsieur le Maire propose de donner la même somme par enfant scolarisé quelle que soit la commune de scolarisation. Pour l'année scolaire 2016-2017 il propose de rester à 46€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/01/05 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE (à l'unanimité) de donner 46 euros par enfant scolarisé quelle que soit la commune de scolarisation pour l'année scolaire 2016-2017.

DONNE tous pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

5- CCAS : Aide à une famille de la commune, et distribution du colis des anciens.

La commission communale d'action sociale s'est réunie le 19 novembre 2016. L'ordre du jour était la préparation de la distribution du colis des anciens de notre village.

Dix-neuf colis ont ainsi été achetés et distribués mi-décembre. Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes de cette commission qui ont pu donner de leur temps pour le bon déroulement de cette action importante pour maintenir le lien inter générationnel.

La commission a acté l'action entreprise par la commune afin de venir en aide à une famille de notre village qui s'est momentanément retrouvée dans une situation financière difficile suite à des problèmes de santé. Dès que nous avons été alertés de cette situation, Lydie GRAMOND-GAY a effectué les démarches nécessaires afin de palier rapidement à cette urgence.

Le montant alloué pour les colis est augmenté et passera donc à 50€ pour les colis simples et à 75€ pour les colis doubles en 2017.

6- Informations concernant l'Arrêt Projet du PLU.

Monsieur le Maire a eu plusieurs contacts avec Monsieur Anthony GEOFFROY de l'agence 2BR qui a en charge la finalisation de notre PLU. Nous avons fait un dernier point sur les documents déjà en notre possession : PADD, OAP, emplacements réservés, règlement. Monsieur GEOFFROY travaille sur notre rapport de présentation et pense être en mesure de nous le présenter début février.

Monsieur le Maire a précisé notre position d'arrêter notre projet PLU sans organiser une ultime réunion avec les services de la DDT et du Symbord. En effet, nous avons répondu à leurs exigences lors de nos derniers travaux avec Monsieur PIQUET. Ce projet sera le dernier proposé par la commune avant le transfert des PLU vers l'intercommunalité.

Des modifications importantes ayant été effectuées, notamment sur le zonage, depuis la réunion publique du mois de juin 2014, Monsieur le Maire propose d'organiser une dernière réunion publique avant le dépôt de l'arrêt projet.

Celle-ci sera fixée en fonction du retour de Monsieur GEOFFROY.

Monsieur le Maire a pris contact avec notre commissaire enquêteur afin de le tenir informé de l'avancée de notre PLU. L'enquête publique débutera début septembre en prenant en compte le délai de trois mois pour la réponse des Personnes Publiques Associées, l'affichage obligatoire de l'enquête public et la période peu favorable des congés d'été.

7- Bilan de l'investissement 2016 et prévision pour 2017.

Monsieur le Maire dresse le bilan de l'investissement réalisé en 2016 et présente un tableau prévisionnel pour le budget investissement en 2017.

Ces prévisions seront débattues et affinées en amont du vote du budget 2017.

8- Informations et questions diverses.

- Nous avons contacté ENEDIS courant décembre afin de faire poser un compteur au hangar communal.

Les travaux ont été réalisés jeudi 12 janvier. Il nous reste à prévoir les travaux d'électricité, des demandes de devis sont en cours.

- Site internet : Karim AMEZIANE présente le bilan 2016 du site de la commune qui est en constante progression au niveau de la fréquentation et de la lecture des pages (nombre de visiteurs + 18,3 %, nombre de pages consultées + 10,3%).

Pour notre information E-mailing, nous comptons 96 adresses courriels en activité dans notre base de données et 56 messages ont ainsi pu être envoyés l'an dernier : 22 messages communication de la commune, 20 messages des organismes d'état, intercommunaux ou de nos syndicats et 14 messages d'associations.

Aujourd'hui, l'architecture de notre site n'est plus en adéquation avec nos besoins actuels et futurs entraînant bugs et dysfonctionnements.

Nous devons réfléchir à prévoir un site plus performant pour continuer nos actions en ligne. Le conseil donne son accord.

-Max VELIEN propose à l'initiative de Monsieur MOREL d'informer les habitants sur la mise en place d'un regroupement de commande de fuel pour les habitants de la

commune. Il va être réfléchi à la mise en place d'un système fiable pour réaliser cette idée.

-Marc BERNARD pose la question du problème de réseau téléphonique sur notre commune. En effet, la réception est très mauvaise en général.

La commune a répondu récemment à une enquête de la Préfecture en signalant ces problèmes récurrents.

La séance est levée à 20h45.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	Absente
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
BARBIER	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	Absente
VELIEN	Max	